



## COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 28 MARS 2022

### DÉLIBÉRATION N° 2022-31

#### FINANCES

#### 16 – Fixation de la redevance communale d'eaux usées pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux usées de l'année 2022

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 22 mars 2022, s'est réuni le lundi 28 mars 2022 à l'Espace culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-huit mars à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 22 mars 2022

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 24

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents :** (38)

**Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France) Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s :** (6)

**CAPV :** Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)  
Zoheir AICHOUCHE (Piscop) a donné pouvoir à Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

**CARPF :** Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)  
Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles) a donné pouvoir à Sylvain LASSONDE (Sarcelles)

**CCCPF :** Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)  
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote :** (0)

## FINANCES

### 16 – Fixation de la redevance communale d'eaux usées pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux usées de l'année 2022

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Suite au transfert de la compétence Collecte d'assainissement des 22 communes en régie, il est nécessaire de fixer le montant de la redevance pour chacune des collectivités.

ARNOUVILLE	0,75 €
BONNEUIL-EN-FRANCE	0,75 €
BOUQUEVAL	0,75 €
CHENNEVIÈRES-LES-LOUVRES	0,75 €
ECOUEN	0,75 €
EPIAIS-LES-LOUVRES	0,75 €
FONTENAY-EN-PARISIS	0,75 €
GARGES-LÈS-GONESSE	0,75 €
GONESSE	0,75 €
GOUSSAINVILLE	0,75 €
LE MESNIL-AUBRY	0,75 €
LE PLESSIS-GASSOT	0,75 €
LE THILLAY	0,75 €
LOUVRES	0,75 €
PUISEUX-EN-FRANCE	0,75 €
ROISSY-EN-FRANCE	0,75 €
SAINT-WITZ	0,75 €
SARCELLES	0,75 €
VAUD'HERLAND	0,75 €
VÉMARS	0,75 €
VILLERON	0,75 €
VILLIERS-LE-BEL	0,75 €

#### *CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le document support du Débat d'Orientations Budgétaires du 7 février 2022,

**Considérant** les besoins de financement à venir à court et moyen terme,

## FINANCES

### 16 – Fixation de la redevance communale d'eaux usées pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux usées de l'année 2022

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Décide** de fixer le montant de la redevance collecte eaux usées assainissement pour les communes pour l'année 2022 de la manière suivante par m<sup>3</sup> d'eau potable facturée :

ARNOUVILLE	0,75 €
BONNEUIL-EN-FRANCE	0,75 €
BOUQUEVAL	0,75 €
CHENNEVIÈRES-LES-LOUVRES	0,75 €
ECOUEN	0,75 €
EPIAIS-LES-LOUVRES	0,75 €
FONTENAY-EN-PARISIS	0,75 €
GARGES-LÈS-GONESSE	0,75 €
GONESSE	0,75 €
GOUSSAINVILLE	0,75 €
LE MESNIL-AUBRY	0,75 €
LE PLESSIS-GASSOT	0,75 €
LE THILLAY	0,75 €
LOUVRES	0,75 €
PUISEUX-EN-FRANCE	0,75 €
ROISSY-EN-FRANCE	0,75 €
SAINT-WITZ	0,75 €
SARCELLES	0,75 €
VAUD'HERLAND	0,75 €
VÉMARS	0,75 €
VILLERON	0,75 €
VILLIERS-LE-BEL	0,75 €

- 2- **Prend acte** que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à collecter, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau,
- 3- **Prend acte** que les recettes sont prévues au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 28 mars 2022,

Benoit LIMENEZ

Président du Syndicat

Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité

le : - 4 AVR. 2022

Affichée le :

Retirée le : - 4 AVR. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

